Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260909-DL_2026_09_07-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESN[illegible]
SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Convocation du 03 septembre 2026

Secrétaire de séance	Erick MASSON
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 28	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD M. GIRAUD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS M. LEVILLAIN Mme LE GARS M. GORON Mme CHAUVIN M. COUTURE Mme GAILLARD M. ROUVRAIS Mme JOUQUAND M. DINAHET Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 1	Mme ADAM par M. GLOAGUEN
Absents : 0	

DL_2026_09_07
Remboursement des frais engagés par la commune au titre de la succession de Madame Germaine Mazurier-Dufeil en 2024 et 2025

M. le Maire fait part d'un arrêté mettant en demeure l'étude de Maître Chevalier-Mousson dans le cadre de la succession de Madame Germaine MAZURIER-DUFEIL, propriété sise à la Rougeolais, d'effectuer des travaux de dératisation. En effet, depuis de nombreuses années, les riverains se plaignent d'une prolifération de rats dans ladite propriété et dans les propriétés voisines.
Malgré nos relances incessantes, Maître CHEVALIER-MOUSSON n'est pas intervenue pour assurer la salubrité de cette propriété.
La Commune a dû engager des travaux d'office :
Dératisation de ladite parcelle par l'entreprise FARAGO

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260909-DL_2026_09_07-DE

- En 2024 : 253.49 euros TTC
- En 2025 : 259,25 euros TTC,

➔ soit un montant total de 512,74 euros TTC.

La Commune de Mesnil-Roc'h a fait l'avance des dépenses.
Il appartient donc à la Commune de recouvrer la totalité de la créance correspondant aux frais engagés auprès du propriétaire défaillant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DEMANDE LE REMBOURSEMENT** des sommes engagées dans le cadre de la succession de Madame Germaine DUFEIL-MAZURIER, auprès du notaire chargé de la succession : Maître Chevalier-Mousson de Miniac-Morvan.
- **APPROUVE** l'émission d'un titre de recettes de 512,74 euros au compte 7788 correspondant aux dépenses engagées pour assurer la salubrité publique du voisinage.

Le secrétaire de séance

Erick MASSON

Le Maire

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Rodolphe HAREAU